MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'Acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage
Ministère de la Justice - SG / DIR-SG-Grand-Ouest / DI de Rennes

Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)
Monsieur le chef du Département Immobilier de la Délégation interrégionale Grand Ouest du Ministère de la Justice

Objet du marché
Mission de faisabilité et de maîtrise d'œuvre relatives à la réfection des façades et toiture du palais de justice de Vannes (56)

Marché à procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2026 (mois zéro).

Date du marché
Numéro d'EJ du contrat
Montant TTC
Code CPV principal
71000000
Imputation
P166 -

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte 15 pages et les 2 annexes

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Maître d'Ouvrage (RMO)
MINISTERE DE LA JUSTICE - représenté par M. le Chef du Département Immobilier de Rennes– DIR SG Grand Ouest

Ordonnateur
Monsieur le Chef du Département Immobilier de Rennes – DIR SG Grand Ouest - MINISTERE DE LA JUSTICE

Comptable public assignataire
Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine.

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

❑ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2														
Nom et prénom :														
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :														
Domicilié à :														
Tel. :		Fax :												
Courriel :														
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)														
Au capital de :														
Ayant son siège à :														
Tel. :		Fax :												
Courriel :														
N° d'identité d'établissement (SIRET) :														
N° d'inscription q au répertoire des métiers **ou** q au registre du commerce et des sociétés :														

Cotraitant 3														
Nom et prénom :														
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :														
Domicilié à :														
Tel. :							Fax :							
Courriel :														
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)														
Au capital de :														
Ayant son siège à :														
Tel. :							Fax :							
Courriel :														
N° d'identité d'établissement (SIRET) :														
N° d'inscription q au répertoire des métiers **ou** q au registre du commerce et des sociétés :														

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **N° MOE-FACADES-VANNES-2026 du 29 octobre 2026** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

❑ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-9.1, 1-9.2 et 1-9.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-9.1, 1-9.2 et 1-9.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **me** / **nous** lie toutefois que si son acceptation **m'** / **nous** est notifiée dans un délai de 160 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix rémunère la mission définie à l'article 1-4 du CCAP.

Elle est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 "études" fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4-3 du CCAP.

Il est prévu une décomposition en tranches.

Les prestations ne sont pas réparties en lots

Le marché est rémunéré par un prix global forfaitaire dont la décomposition par éléments de mission figure à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

❖ **TRANCHE FERME :** Le montant définitif de rémunération est déterminé comme suit :

MISSION FAISABILITE

- Montant hors TVA :
- TVA au taux de [] %, soit
- Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

❖ **TRANCHE OPTIONNELLE 1 :** La mission éventuelle de maitrise d'œuvre à l'issue de l'étude de faisabilité (comprenant une mission de base maîtrise d'œuvre et la mission complémentaire OPC) sera rémunérée par un montant égal au taux de rémunération multiplié par le coût prévisionnel des travaux. Le coût prévisionnel des travaux initial *C* sera déterminé dans le cadre de l'étude de faisabilité.

☐ JE M'ENGAGE sur le taux de rémunération suivant :
☐ NOUS NOUS ENGAGEONS sur le taux de rémunération suivant :

Montant prévisionnel des travaux *C* (€ HT)	**Taux de rémunération proposé par le candidat**
C < 300 000 € HT	% (t_0)
300 000 € HT ≤ *C* < 400 000 € HT	% (t_1)
400 000 € HT ≤ *C* < 500 000 € HT	% (t_2)
500 000 € HT ≤ *C* < 650 000 € HT	% (t_3)
650 000 € HT ≤ *C* < 800 000 € HT	% (t_4)
800 000 € HT ≤ *C*	% (t_5)

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est

réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

❑ **Prestataire unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1
Montant hors TVA		
Montant TVA incluse		

Les déclarations (article R2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.❑ **Groupement**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1
01	Hors TVA		
	TVA incluse		
02	Hors TVA		
	TVA incluse		
03	Hors TVA		
	TVA incluse		
04	Hors TVA		
	TVA incluse		
	TVA incluse		

Les déclarations (article R2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

Les stipulations correspondantes figurent aux articles 7 et 9-3 du CCAP.
Les délais d'exécution des tâches sont fixés au CCAP.

Les délais liés aux missions de la tranche optionnelle sont donnés à titre indicatif dans l'article 7-2.1 du CCAP. Ils feront l'objet d'une négociation entre le RPA et le titulaire du marché lors de leur affermissement. Ils seront notifiés au titulaire dans la décision d'affermissement de chaque tranche optionnelle.

Il est expressément convenu que le renoncement du pouvoir adjudicateur, à l'issue de l'exécution de la tranche ferme, à commander tout ou partie des tranches conditionnelles, ne pourrait donner lieu à indemnité pour le Maître d'œuvre.

Il est par contre convenu que le maître d'œuvre sera libéré de ses engagements pour la tranche conditionnelle si elle n'a pas fait l'objet d'une décision d'exécution par ordre de service par le

pouvoir adjudicateur dans un délai de 18 mois après la décision de réception de l'étude de faisabilité correspondant à la tranche ferme.

Le premier élément de mission de la tranche ferme et de la tranche optionnelle débute suite à l'ordre de service du RMO le précisant.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4-2 du CCAP.

❑ **Prestataire unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Groupement**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Entreprise unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

❑ déclare appartenir à la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) en application **des recommandations de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises; et à ce titre pouvoir bénéficier d'un taux de retenue de garantie plafonné à 3 % et d'un taux d'avance de 30 % ;**

A ce titre :

❑ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) en application des **recommandations de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ;**

A ce titre :

❑ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir
2	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir
3	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHE

Fait en un seul original,

Signature du mandataire du groupement :

à : le :

Signature du Représentant du Maître d'ouvrage,
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à : le :

ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants dans chaque élément de mission

Nom du mandataire - cotraitant 1
Prestations du mandataire - cotraitant 1
Nom du cotraitant 2
Prestations du cotraitant 2
Nom du cotraitant 3
Prestations du cotraitant 3

ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
DECOMPOSITION ET REPARTITION DE LA REMUNERATION

❖ **TRANCHE FERME**

Elément de mission			①Répartition par cotraitants					
	Montant hors TVA		**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
FAISA								

Total	②	100 %						

① Forfait hors TVA de répartition de l'élément de mission entre les cotraitants si la cotraitance est retenue
② Pourcentage de l'élément de mission par rapport à la rémunération ③